

DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

MAIRIE

9, chemin des dames
37270 ATHEE-SUR-CHER

☎ 02 47 50 68 09

Fax 02 47 50 20 67

courriel :

mairie-athee@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 FEVRIER 2021

Date de convocation

05-02-2021

L'an deux mille vingt-et-un

Le dix février à vingt heures trente minutes

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier DELAVEAU, Maire.

Etaient présents : Laurent NEVEU, Karine PATIN, Olivier LATOUR, Adeline BETAILLOULOUX, Vincent DENIZIOT, Denis MORIZOT, Sandrine GUSPARO, Stéphanie PINÇON, Eric MARINIER, Joseph RIBEIRO, Gwenaëlle FORGET-COUTON, Alexandra MOTOT, Mathilde VILARINHO, Marie DEGNIEAU, Martin DOUARE, Claude TANGUY, Isabelle PAIS, Thomas RENAULT, de la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

Secrétaire : Madame Virginie DOGUET

Pouvoirs (*l'article 6 de la loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire du 14 novembre 2020 donne la possibilité à chaque membre d'être porteur de deux pouvoirs*)

Monsieur Romain DEGNIEAU ayant donné pouvoir à Madame Marie DEGNIEAU, Madame Marylène COUSSY ayant donné pouvoir à Madame Adeline BETAILLOULOUX, Monsieur Frédéric VIETTI ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier LATOUR,

En exercice 23

Présents 20

Votants 23

ORDRE DU JOUR

■ Procès-Verbal du précédent conseil municipal,

■ Points soumis à délibération :

1. Organisation de la semaine scolaire dans les écoles à la rentrée de septembre 2021,
2. Réorganisation du temps scolaire à l'école maternelle,
3. Création et mise en place du conseil municipal des jeunes,
4. SIEIL 37 : Participation de la commune à l'appel à projets Sobriété énergétique »,
5. Mise en place d'un Contrat à Durée Déterminée pour accroissement temporaire d'activités au service technique,
6. Subventions, cotisations et participations communales aux associations et autres organismes au titre de l'année 2021.

■ Informations diverses.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

2021-6 Organisation de la semaine scolaire dans les écoles à la rentrée de septembre 2021

Madame Betaillouloux, adjointe en charge de la vie scolaire, rappelle que la semaine scolaire dans les écoles est organisée par dérogation sur quatre jours depuis la rentrée de septembre 2018.

La dérogation, obtenue pour une durée de trois ans, arrive à échéance.

Il convient de demander le renouvellement de cette dérogation.

Un sondage effectué auprès des familles révèle que 95% des parents de maternelle et 88% des parents d'élémentaire souhaitent la continuité de la semaine de quatre jours.

Le conseil d'école de l'école maternelle du 04 février a émis un avis favorable au maintien de la semaine de quatre jours.

Le conseil d'école de l'école élémentaire du 09 février a émis un avis favorable au maintien de la semaine de quatre jours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale le renouvellement de la dérogation pour trois ans autorisant l'adaptation de la semaine scolaire d'enseignement sur huit demi-journées réparties sur quatre jours (lundi-mardi-jeudi-vendredi).

➤ **Vote à l'unanimité**

Le point 2 de l'ordre du jour concernant le projet élaboré en concertation avec l'école maternelle de modification de ses horaires a été présenté : cette modification consisterait à avancer d'un quart d'heure les heures d'entrée et de sortie des élèves, sans modification du transport scolaire, ni du temps périscolaire, ni de la pause méridienne. Dans un premier temps, des échanges vont avoir lieu avec les écoles, le club Loisirs et Culture et l'association de la cantine scolaire puis un sondage va être adressé aux familles pendant les vacances scolaires de février ; à l'issue de cette démarche, et en fonction des résultats du sondage, il sera soumis à délibération lors du prochain conseil municipal ainsi qu'au conseil d'école de l'école maternelle.

2021-7 Création et mise en place du conseil municipal des jeunes

Monsieur Martin DOUARE expose le travail de la commission participation et citoyenneté qui a travaillé sur la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), à destination des enfants de la commune.

Le processus de mise en place de ce premier conseil sera lancé à partir de septembre 2021 en lien avec l'équipe enseignante de l'école élémentaire ; la durée de son mandat sera de deux ans et l'instance sera composée de 12 jeunes résidant sur la commune et issus des classes de CM1-CM2 de l'école élémentaire.

Ce CMJ permettrait aux jeunes de participer à la vie citoyenne, de réfléchir et travailler sur des projets d'intérêts généraux et de se familiariser aux processus démocratiques (vote, débat, élections,...).

Les modalités de fonctionnement, le cadre réglementaire et le calendrier d'instauration du Conseil Municipal des Jeunes sont détaillées dans la charte, le règlement intérieur et le planning ci-annexés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes selon les conditions et le calendrier précisés dans les documents joints en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

➤ Vote à l'unanimité

2021-8 SIEIL 37 : Participation de la commune à l'appel à projets Sobriété Énergétique

Monsieur Olivier LATOUR, adjoint en charge de l'éclairage public, informe le conseil municipal que le SIEIL a lancé un dispositif incitatif d'investissement pour la sobriété énergétique des bâtiments publics sous forme d'appel à projets pour les communes adhérentes à la compétence « électricité ».

La commune envisage des travaux de rénovation et d'optimisation de l'éclairage intérieur du gymnase ; aussi, une participation à l'appel à projets est envisagée.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du bureau syndical du Syndicat intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire n°2018-53, approuvant le règlement de l'appel à projets sobriété énergétique ;

VU les statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire et l'adhésion de la commune d'Athée sur Cher à la compétence électricité ;

Considérant l'appel à projets « Sobriété énergétique des bâtiments publics » au profit des communes adhérentes à la compétence électricité,

Considérant que la commune d'Athée sur Cher envisage de procéder à des travaux de rénovation énergétique au gymnase,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De RÉPONDRE à l'appel à projets « Sobriété énergétique » du SIEIL 37 en vue de participer au financement des travaux de réhabilitation énergétique des bâtiments communaux, principalement au gymnase ;
- De S'ENGAGER à céder la prime CEE générée pour cette opération au SIEIL 37 ;
- De S'ASSURER que l'opération ne fera pas l'objet d'une valorisation des CEE par un autre tiers ;
- D'AUTORISER le SIEIL à communiquer sur les projets retenus dans sa communication globale ;
- D'AUTORISER le maire à signer tout acte afférant à cette opération.

➤ **Vote à l'unanimité**

2021-9 Mise en place d'un contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activités au service technique

Monsieur le Maire expose que les congés maladie survenus au service technique depuis septembre dernier ont engendré des retards dans la réalisation de travaux. Sur les trois arrêts, un remplacement avait été effectué depuis novembre dernier.

Afin de permettre au service technique de retrouver un fonctionnement plus normal, d'avancer dans le planning de leurs tâches et d'être en mesure de répondre à des missions ponctuelles, il est proposé de prolonger ce remplacement par un contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de recruter, au vu des lois n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1, un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités selon les modalités suivantes :

- Un agent dans le grade d'adjoint technique territorial qui assurera la fonction d'agent technique polyvalent à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures par semaine, à compter du 15 février et ce, jusqu'au 30 juin 2021,
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 du grade de recrutement,

■ Les crédits correspondants feront l'objet d'une inscription au budget primitif 2021.

➤ **Vote à l'unanimité**

2021-10 Subventions et cotisations aux associations communales et autres organismes au titre de l'année 2021

Monsieur Laurent NEVEU (Comité des fêtes), Monsieur Eric MARINIER (Lyre Instrumentale), Madame Stéphanie PINÇON (Tennis Club Athégien) et Madame Karine PATIN (Lire Délivre) n'ont pas pris part au vote des subventions des associations dont ils sont membres du bureau et/ou du conseil d'administration.

Monsieur Olivier LATOUR, adjoint en charge des associations, présente les propositions de subventions 2021 aux associations émises par la commission sports et vie associative lors de ses réunions des 30 janvier et 06 février 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, :

- décide d'accorder pour l'année 2021 les subventions pour un montant global de 121 610 € + 5000 € optionnels pour l'association de la cantine scolaire, ainsi que 186 € de cotisations comme suit :

- **ASSOCIATIONS AVEC SALARIES**

ASSOCIATION	PROPOSITION DE LA COMMISSION	DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL APRES DELIBERATION
CANTINE SCOLAIRE	55 000 (+ 5000 € optionnels)	55 000 € à l'unanimité + 5000 € optionnels Avec signature d'une convention
LIRE DELIVRE	38 000	38 000 € à l'unanimité (dont 10 000 € d'avance actés au CM du 13/01/2021) Avec signature d'une convention
LYRE INSTRUMENTALE (école + orchestre)	13 000	13 000 € (par 21 voix pour-1 voix contre-1 abstention) dont 3500 € d'avance à verser dès notification de la subvention
TCA (tennis)	3300	3300 € à l'unanimité
AGFA (gym)	700	700 € à l'unanimité
ATHEE HANDBALL	3300	3300 € à l'unanimité

- **ASSOCIATIONS SANS SALARIE**

ASSOCIATION	PROPOSITION DE LA COMMISSION	DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL APRES <u>DELIBERATION</u>
FC VAL DE CHER 37	3300	3300 € à l'unanimité
CERCLE ARTISTIQUE (école + troupe)	1950	1950 € à l'unanimité
ATHEE Z'IMAGES	350	350 € à l'unanimité
ATHEE HOCKEY CLUB	280	280 € à l'unanimité
AMICALE BOULISTE	350	350 € à l'unanimité
VALCHANTRAY	480	480 € (à l'unanimité)
CREA'CHANLOUISANNE	50	50 € à l'unanimité
CLUB BON ACCUEIL (1 ^{ère} demande)	100	100 € (par 21 voix pour – 1 voix contre – 1 abstention) à titre exceptionnel au titre d'une aide au redémarrage
PRÉVENTION ROUTIERE	50	50 € à l'unanimité
COMITÉ DES FETES	0	0 € (par 21 voix pour-1 voix contre-1 abstention)

- **SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

ASSOCIATION	PROPOSITION DE LA COMMISSION	DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL APRES <u>DELIBERATION</u>
VAL CHANTRAY (formation permis bateau + ASP)	500	500 € (par 16 voix pour– 7 voix contre)
ATHEE Z'IMAGES (achat ordinateur)	900	900 € (par 12 voix pour-10 voix contre-1 abstention)

- **COTISATIONS**

ASSOCIATION	PROPOSITION DE LA COMMISSION	DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL APRES <u>DELIBERATION</u>
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT DU CHER	50	50 € à l'unanimité
FONDATION DU PATRIMOINE	120	120 € à l'unanimité
LES AMIS DU CHER CANALISE	16	16 € à l'unanimité

- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions annuelles à intervenir avec la Bibliothèque « Lire Délivre », et l'association de la cantine scolaire.

➤ **Les subventions n'ayant pas fait l'objet de vote à l'unanimité :**

CLUB BON ACCUEIL : 100 € : par 21 voix pour – 1 voix contre (Mme Gwenaëlle COUTON) – 1 abstention, (Mr Laurent NEVEU) à titre exceptionnel au titre d'une aide au redémarrage

COMITE DES FETES : 0 € : par 21 voix pour - 1 voix contre (Mme Gwenaëlle COUTON) - 1 abstention (Mr Thomas RENAULT)

VAL CHANTRAY (demande de subvention pour le permis bateau) : 500 € : par 16 voix pour – 7 voix contre (Mmes Virginie DOGUET, Gwenaëlle COUTON, Sandrine GUSPARO, Stéphanie PINÇON, Marie DEGNIEAU ; Mrs Romain DEGNIEAU ayant donné pouvoir à Mme Marie DEGNIEAU, Eric MARINIER)

ATHEE Z'IMAGES (achat ordinateur) : 900 € : par 12 voix pour - 10 voix contre (Mmes Virginie DOGUET, Gwenaëlle COUTON, Sandrine GUSPARO, Stéphanie PINÇON, Marie DEGNIEAU ; Mrs Romain DEGNIEAU ayant donné pouvoir à Mme Marie DEGNIEAU, Eric MARINIER, Vincent DENIZIOT, Claude TANGUY) - 1 abstention, Mr Thomas RENAULT)

Informations diverses

■ Mme Karine PATIN évoque le projet d'organisation d'une formation à destination des élus sur la transition écologique, de préférence en présentiel quand les conditions sanitaires le permettront : cette formation serait pilotée par Mr Arnaud BRULAIRE et s'organiserait autour de 2 temps : un temps d'information sur les causes et conséquences du changement climatique ; un temps pour évoquer des solutions pouvant s'appliquer à l'échelle du territoire communal (application du kit INVBC, Inventons nos Vies Bas-Carbone).

Cette formation se déroulerait sur une journée, un samedi, de manière à ce qu'un maximum d'élus puisse y participer.

En première partie de séance, la commission vie scolaire et jeunesse a présenté le projet de d'installation de deux aires de jeux.

Fin de séance à 23h15
Prochain conseil municipal
le mercredi 17 mars 2021 à 20h30

Mme Virginie DOGUET
Secrétaire

Mr Olivier DELAVEAU
Maire

Mr Laurent NEVEU

Mme Karine PATIN

Mr Olivier LATOUR

Mme Adeline BETAILLOULOUX

Mr Vincent DENIZIOT

Mr Denis MORIZOT

Mme Sandrine GUSPARO

Mme Stéphanie PINÇON

Mr Eric MARINIER

Mr Joseph RIBEIRO

Mme Gwenaëlle FORGET-COUTON

Mme Alexandra MOTOT

Mme Mathilde VILARINHO

Mme Marie DEGNIEAU

Mr Martin DOUARE

Mme Isabelle PAIS

Mr Claude TANGUY

Mr Thomas RENAULT

